

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ | ⵙⴱⵓⵔⵓⵙ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

INFORMALITÉ, GENRE ET VIEILLISSEMENT

INÉGALITÉS CUMULATIVES ET EFFETS INTERGÉNÉRATIONNELS

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Mai 2026

Informalité, genre et vieillissement

Inégalités cumulatives et effets intergénérationnels

Résumé Exécutif

La Haute Orientation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en matière de développement social a impulsé, depuis 2021, un chantier structurant de généralisation de la protection sociale, portant sur l'extension de la couverture médicale obligatoire, l'intégration progressive des travailleurs non-salariés dans les régimes de retraite et la mise en place d'allocations familiales universelles. Le Nouveau Modèle de Développement décline cette vision en fixant des objectifs en matière d'emploi décent, d'inclusion économique des femmes et de soutenabilité intergénérationnelle.

L'analyse présentée dans ce rapport examine, à la lumière des résultats récents du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, les conditions de réalisation de ces objectifs à partir d'une triple dynamique constituée par le poids structurel et la persistance de l'informalité de l'emploi, la faible participation économique des femmes et l'accélération de la transition démographique. Un triptyque dont l'évolution conditionne l'environnement des choix économiques et sociaux à venir, structure les équilibres de long terme et reconfigure progressivement les mécanismes de redistribution intergénérationnelle.

Ces réformes s'inscrivent dans un objectif économique central consistant à élargir durablement la base contributive. Leur efficacité et leur soutenabilité dépendent de la capacité à réduire la prévalence de l'informalité, à accroître la participation féminine et à renforcer la productivité globale du travail. Elles constituent le référentiel à partir duquel les résultats de cette étude prennent leur portée opérationnelle.

Informalité, genre et vieillissement : un système d'inégalités cumulatives

L'économie marocaine se caractérise par une configuration structurelle dans laquelle se combinent, de manière cumulative, l'informalité, les inégalités de genre sur le marché du travail et le vieillissement démographique. L'informalité absorbe plus des trois quarts de l'emploi total¹ et regroupe plus de deux millions d'unités de production, où se concentrent une précarité étendue et des déficits persistants de couverture sociale. Cette structuration du marché du travail ne se limite pas à un clivage entre formel et informel; elle s'articule également à de profondes disparités de participation selon le genre.

La participation économique des femmes, estimée à 19,1 % en 2024 contre 68,6 % pour les hommes, demeure parmi les plus faibles des pays à revenu intermédiaire. Lorsqu'elles sont en emploi, 70 % des femmes actives occupées travaillent dans des formes d'emploi informel, contre 76,9 % des hommes. La nature de cette informalité diffère cependant selon le genre. Les femmes se concentrent majoritairement dans des positions non contributives d'aides familiales non rémunérées, structurellement exclues des mécanismes d'accumulation de droits sociaux. Les hommes occupent davantage des formes d'emploi indépendant ou de salariat informel générant des revenus et, dans certains cas, une densité contributive partielle.

1. Au sens de l'emploi informel, défini comme la part des actifs occupés non affiliés à une couverture médicale et à une caisse de retraite, en pourcentage de l'emploi total.

Parallèlement, la transition démographique accélérée modifie en profondeur la structure par âge de la population. Selon les projections du HCP, le ratio de dépendance vieillesse passerait de 18,7 % en 2021 à 24,5 % en 2030, puis à 39,3 % à l'horizon 2050, tandis que le ratio de dépendance des jeunes reculerait sur la même période. La charge démographique se déplacerait ainsi progressivement des jeunes vers les personnes âgées, modifiant durablement les équilibres intergénérationnels.

Ces trois dynamiques interagissent dans un système à rétroactions où chaque déséquilibre en amplifie un autre. L'informalité fragilise la couverture sociale, la faible participation des femmes réduit la base contributive et le vieillissement transforme les déséquilibres passés en pressions futures croissantes sur les finances publiques et les mécanismes de solidarité familiale. L'ensemble génère des écarts qui se construisent progressivement tout au long du cycle de vie et se matérialisent à un âge avancé sous forme d'inégalités différées, dont les droits à la retraite et les écarts de pension entre les femmes et les hommes constituent l'expression la plus visible.

Selon les données de l'Enquête Nationale sur l'Emploi de 2021, 15 % des femmes âgées de 60 ans et plus perçoivent une pension effective, contre 37 % des hommes. Cet écart ne correspond pas à une rupture en fin de trajectoire. Il résulte d'inégalités cumulatives qui s'organisent autour de quatre déterminants interdépendants que sont la probabilité d'être en emploi, la probabilité que cet emploi soit salarié, la probabilité qu'il soit formel et donc contributif, ainsi que le niveau du salaire déclaré sur lequel les droits sont calculés. Les cohortes actuellement en activité constituent à cet égard un point d'articulation central, puisque leurs trajectoires d'insertion, de formalisation et de rémunération détermineront l'évolution de la base contributive au moment où le ratio de dépendance vieillesse atteindra ses niveaux les plus élevés.

Cadre de modélisation et scénarios

L'analyse prospective mobilisée pour la réalisation de cette étude repose sur un cadre à générations imbriquées intégrant vingt et une cohortes, désagrégées par genre et selon quatre niveaux d'éducation. Le marché du travail formel et informel est caractérisé par la présence de frictions de recherche et d'appariement qui empêchent la rencontre immédiate entre la demande et l'offre. Au niveau sectoriel, le nombre d'emplois créés est déterminé par des fonctions d'appariement et les salaires sont déterminés par une négociation bilatérale. Cette modélisation permet d'endogénéiser le chômage, ainsi que la taille du secteur informel et, au niveau individuel, les transitions entre emploi formel, emploi informel et chômage en réponse aux chocs simulés. La désagrégation par genre permet d'analyser les écarts en termes de participation, de formalisation et de rémunération, et par conséquent en termes d'accumulation des droits sociaux, sur l'ensemble du cycle de vie. Elle permet ainsi d'apprécier dans quelles conditions une mesure modifiant les incitations à la formalisation se traduit par une réduction durable des inégalités différées pour les cohortes atteignant l'âge de la retraite à l'horizon 2040–2070. La désagrégation par niveau d'éducation est également essentielle, car les comportements sur le marché du travail varient fortement selon le niveau d'instruction. Les taux d'activité, les probabilités d'accès à l'emploi formel, la stabilité des trajectoires professionnelles, ainsi que les niveaux de rémunération diffèrent sensiblement entre les personnes peu qualifiées et celles disposant d'un niveau d'éducation plus élevé.

Huit scénarios prospectifs sont évalués sur la période 2020–2070 et comparés à un scénario de référence prolongeant les tendances structurelles actuelles. Ils sont organisés en trois ensembles. Le premier concerne la mise en place de réformes qui agissent sur l'offre de travail féminine à travers plusieurs familles de leviers complémentaires (la recomposition éducative vers les niveaux secondaire et supérieur, l'augmentation du taux d'activité féminin et l'élévation de la productivité effective dans les secteurs formels). Le deuxième ensemble cible

les frictions du marché du travail formel par la réduction des coûts de recherche d'emploi, l'amélioration de l'efficacité de l'appariement et le renforcement des sanctions à l'informalité. Le troisième examine deux stratégies intégrées combinant ces instruments, avec ou sans volet coercitif, afin d'identifier les complémentarités entre leviers et de mesurer les gains spécifiques d'une activation simultanée par rapport à l'activation isolée.

Contrainte d'absorption et informalité comme produit du désajustement entre offre et demande de travail

Les simulations mettent en évidence un trilemme entre emploi, formalisation et chômage qui ne relève pas d'un scénario particulier mais de la structure même du marché du travail. Lorsque les instruments sont activés isolément, ils déplacent les tensions entre ces dimensions sans permettre leur amélioration simultanée. Du côté des scénarios d'offre, le scénario de participation génère l'expansion d'emploi féminin la plus large, avec un gain de 6,0 points de pourcentage pour les femmes. Cette progression s'accompagne toutefois d'une dégradation du taux de formalisation féminin de 8,3 points de pourcentage et d'une hausse du chômage féminin de 6,2 points de pourcentage, plus des deux tiers des nouveaux emplois se situant dans le secteur informel. Le scénario éducatif améliore la formalisation féminine de 3,6 points de pourcentage mais s'accompagne d'une hausse du chômage féminin de 2,3 points de pourcentage et d'une contraction de la formalisation masculine de 1,5 point de pourcentage, l'afflux de diplômées excédant la capacité d'absorption formelle sans stimuler la demande de travail masculin. Le scénario de productivité réduit le chômage féminin de 2,1 points de pourcentage et améliore la formalisation féminine de 2,6 points de pourcentage, mais comprime transitoirement le salaire formel masculin à court terme et dégrade la formalisation masculine de 1,6 point de pourcentage, l'amélioration de la productivité féminine relative réallouant les postes formels existants sans en créer de nouveaux, au détriment des trajectoires d'accumulation masculines.

Quant aux politiques de demande, le scénario de réduction des frictions permet de réduire le chômage masculin jusqu'à 3,2 points de pourcentage et féminin jusqu'à 2,1 points de pourcentage, tout en améliorant la formalisation des deux groupes. Leur effet sur l'emploi total demeure cependant limité. Le scénario de sanctions à l'informalité permet d'améliorer la formalisation de 2,3 points de pourcentage pour les femmes et de 2,1 points de pourcentage pour les hommes, mais au prix d'une contraction de l'emploi total, d'une hausse du chômage d'environ 2,6 points de pourcentage chez les femmes et 3,0 points de pourcentage chez les hommes, et d'une décélération de l'activité. La formalisation obtenue par contrainte ne s'accompagne donc pas d'une dynamique productive équivalente.

En effet, la contrainte d'absorption apparaît en outre segmentée selon le niveau de qualification. Sous le scénario intégré sans sanctions, les pressions les plus marquées concernent les actives féminines sans diplôme et de niveau primaire ou collégial, dont le chômage augmente respectivement de 5,0 et 7,1 points de pourcentage en 2070, tandis que les diplômées du supérieur enregistrent une baisse de 5,3 points de pourcentage. Cette distribution des effets indique que l'expansion des débouchés formels pour les actifs peu qualifiés semble dépendre de mécanismes productifs ou sectoriels qui ne sont pas explicitement modélisés dans le cadre de la simulation².

2. Les instruments simulés agissent sur les conditions de rentabilité de l'embauche formelle, coûts de recherche, efficacité d'appariement et incitations à la déclaration, sans modifier directement le volume ou la composition sectorielle de la capacité productive. L'expansion de la capacité d'absorption formelle dépend de décisions d'investissement dont les déterminants obéissent à une logique endogène que les politiques de formalisation ne pilotent pas directement. Ces instruments se situent hors du périmètre de cette étude.

L'analyse révèle également une asymétrie de la contrainte d'absorption qui explique pourquoi des politiques d'offre, prises isolément, produisent fréquemment une réorientation vers l'emploi informel plutôt qu'une insertion formelle. Lorsque l'offre potentielle de travail augmente, par la participation ou la montée en éducation, sans que la rentabilité attendue des postes formels soit modifiée, la capacité d'absorption du formel reste déterminée par l'accumulation du capital et la productivité. L'excès de l'offre se résorbe alors par le chômage, par des réorientations vers l'informel ou par une compression des salaires formels. Sous le seul scénario de participation, plus des deux tiers des emplois créés se situent dans le secteur informel, et le salaire formel moyen des femmes se comprime de 8,0 % à long terme. Ce résultat établit que l'amélioration des dotations individuelles ne se convertit pas automatiquement en emplois formels si les conditions économiques ne favorisent pas la création de postes formels. La contrainte tient non pas à l'insuffisance d'un levier, mais au défaut de synchronisation entre les leviers d'offre et de demande favorisant la création d'emplois formels.

Asymétries de genre dans les mécanismes d'ajustement

Le triptyque informalité–genre–vieillesse n'affecte pas les trajectoires féminines et masculines uniquement par des différences de niveau, en termes d'emploi, de formalisation ou de rémunération. Les simulations montrent que les mécanismes d'ajustement eux-mêmes opèrent de manière structurellement asymétrique entre les deux groupes, et que cette asymétrie persiste y compris lorsque les instruments d'offre et de demande sont activés simultanément. Sous le scénario intégré, le chômage masculin recule à tous les niveaux d'éducation, de 2,8 à 4,9 points de pourcentage en 2070 selon la qualification, traduisant l'effet d'entraînement de la croissance macroéconomique sur l'ensemble de la demande de travail masculin. Le chômage féminin présente un profil inverse, sélectif et polarisé selon le capital humain, les diplômées du supérieur bénéficiant d'une réduction de 5,3 points de pourcentage en 2070 tandis que les femmes sans diplôme et de niveau primaire et collégial voient leur taux de chômage augmenter respectivement de 5,0 et de 7,1 points de pourcentage. La pression concurrentielle issue de l'expansion de l'offre se concentre sur le segment féminin, et plus précisément sur les catégories dont les caractéristiques productives ne correspondent pas aux postes formels créés par les instruments de demande et de réduction des frictions.

La segmentation éducative redouble cette asymétrie de genre en créant, au sein même de la population féminine, deux régimes de convergence des droits à pension distincts. Pour les diplômées du supérieur, le resserrement de l'écart de pension passe presque exclusivement par l'élévation des droits féminins sans compression associée des droits masculins dans le même segment. Pour les femmes peu qualifiées, le resserrement de l'écart résulte d'une configuration mixte dans laquelle la progression des droits féminins depuis une base initiale très faible coexiste avec une compression prononcée des droits masculins. La convergence varie en nature et en intensité entre genres, et entre segments éducatifs au sein de chaque genre, signifiant que les leviers efficaces pour réduire les inégalités différées des femmes les plus vulnérables diffèrent de ceux qui jouent pour les femmes qualifiées.

Écart de pension, convergence et plafond intergénérationnel

L'écart de pension constitue l'expression différée et cristallisée du triptyque. En 2020, année de référence de la simulation, le ratio de pension femmes/hommes s'établit à 11,1 %, signifiant que les pensions perçues par les femmes sont en moyenne près de neuf fois inférieures à celles des hommes³. Cet écart extrême ne résulte pas

3. Le ratio de pension mobilisé dans ce rapport rapporte la pension moyenne des femmes en âge de retraite à celle des hommes du même âge, chacune calculée comme la masse totale des prestations servies divisée par la population en âge

d'une rupture en fin de trajectoire, mais de l'accumulation sur l'ensemble du cycle de vie actif de quatre désavantages interdépendants que sont une participation structurellement plus faible, une probabilité d'emploi salarié réduite, une concentration dans l'emploi informel non contributif et une rémunération salariale inférieure dans l'emploi formel.

L'analyse distingue deux indicateurs complémentaires. Le premier correspond au ratio femmes/hommes des pensions effectives, qui mesure les droits déjà liquidés par les cohortes actuellement en âge de la retraite. Le second correspond au ratio femmes/hommes du potentiel de pension, qui mesure les droits en cours d'accumulation parmi les cohortes actives. En 2020, le ratio femmes/hommes du potentiel de pension s'établit à 31,0 %, contre 11,1 % pour les pensions effectivement perçues, soit un écart de 19,9 points de pourcentage qui reflète le rattrapage générationnel entre les femmes actuellement à l'âge de la retraite et celles encore en âge d'activité.

Les simulations suggèrent l'existence d'un plafond de convergence dans les trajectoires projetées. En l'absence d'intervention ciblée, le taux d'activité féminin ne progresserait que de 3,4 points de pourcentage en cinquante ans, passant de 22,8 % à 26,2 %, ce qui reflète l'inertie des déterminants structurels qui freinent l'accumulation contributive des femmes. À partir de 2040, le potentiel d'accumulation des cohortes actives cesse de progresser significativement, signalant un ralentissement des gains liés au seul renouvellement générationnel. La convergence entre les droits en cours d'accumulation des actives et les pensions effectivement perçues par les personnes à l'âge de la retraite se poursuit ensuite progressivement jusqu'à devenir quasi complète à l'horizon 2070. Sans transformation coordonnée des déterminants en amont, le ratio de pension féminin sur masculin se stabiliserait ainsi autour de 41 % au-delà de 2070, le potentiel d'accumulation des cohortes actives plafonnant entre 40,3 % et 41,4 % sur la période 2045–2070. Les conditions d'emploi et d'accumulation des cohortes appelées à partir à la retraite entre 2040 et 2060 constituent la fenêtre dans laquelle les trajectoires divergent le plus selon les scénarios, et à partir de laquelle les dynamiques de convergence ou de plafonnement se cristallisent pour les générations suivantes.

Le scénario intégré sans sanctions améliore les pensions féminines de 36,4 % à l'horizon 2070 par rapport au scénario de référence. Les simulations révèlent cependant une distinction analytiquement cruciale entre deux configurations de convergence qui ne sont pas équivalentes du point de vue de la protection sociale effective. Pour les diplômées du supérieur, la réduction de l'écart transite quasi exclusivement par l'élévation des droits féminins, sans compression associée des droits masculins, relevant ainsi d'une convergence par rattrapage. Pour les actives peu qualifiées, la progression des droits féminins depuis une base initiale très faible coexiste avec une compression prononcée des droits masculins dans ce même segment, une configuration dans laquelle la réduction du ratio agrégé peut masquer une dégradation de la protection réelle. Cette distinction suggère que le suivi par le seul ratio agrégé peut ne pas suffire à identifier la nature des ajustements à l'œuvre et peut ainsi masquer des configurations où la réduction de l'écart procède d'une dégradation relative plutôt que d'un rattrapage effectif.

de la retraite, et incluant donc les pensions nulles des personnes non couvertes. Il intègre par construction l'effet conjoint du niveau des pensions servies et de la couverture contributive parmi les cohortes retraitées. La formule mobilise un taux de remplacement agrégé synthétisant les régimes contributifs marocains, sans reproduire le détail institutionnel propre à chaque caisse ; les valeurs simulées ne sont donc pas directement comparables aux pensions effectivement liquidées par caisse. Comparé au ratio calculé à partir des données administratives disponibles, le ratio simulé reste proche. L'objectif de l'analyse n'est donc pas de reproduire le fonctionnement détaillé de chaque caisse de retraite, mais de proposer une lecture macroéconomique agrégée des mécanismes reliant trajectoires d'activité, couverture contributive et inégalités de pension.

La définition des cibles de convergence des droits à pension ne peut dès lors se limiter au ratio agrégé. Elle doit porter sur ses déterminants (la participation, la formalisation, la continuité des carrières et la valorisation salariale), afin d'identifier les configurations de rattrapage effectif et celles de compression relative. Cette exigence est particulièrement décisive pour les segments faiblement qualifiés, où la faiblesse structurelle des trajectoires contributives rend plus incertaine la conversion des gains de formalisation en droits effectifs.

Implications structurelles pour les politiques publiques

Les résultats prospectifs convergent vers une implication centrale. La réduction durable des inégalités de genre dépend des transformations du marché du travail suite aux réformes publiques mises en place. Les réformes engagées depuis 2021 (la généralisation de la couverture médicale, l'abaissement des seuils d'ouverture des droits à pension et l'intégration progressive des travailleurs non-salariés) interviennent principalement en aval des trajectoires contributives. Leur effet sur la réduction des inégalités différées demeure conditionné par les transformations en amont de la participation féminine, de la formalisation des insertions et des trajectoires salariales qui en constituent la base. La désynchronisation de ces deux niveaux d'intervention produit des effets non escomptés que les scénarios isolés documentent systématiquement.

L'extension récente de la couverture maladie illustre cette dissociation structurelle. Si elle élargit substantiellement l'accès à la protection santé, elle ne crée pas en elle-même de droits contributifs à pension. L'expérience montre par ailleurs qu'une fraction non négligeable des immatriculations demeure sans conversion effective en droits, en raison de contributions irrégulières, en particulier parmi les travailleurs à revenus instables. Cette contrainte souligne les limites d'une extension de la couverture en l'absence de sécurisation des trajectoires contributives.

Les simulations indiquent que les politiques intégrées, combinant expansion de la demande formelle, réduction des frictions du marché du travail, recomposition éducative et activation de la participation, produisent des effets plus favorables que l'activation isolée des instruments. La non-additivité de ces effets tient aux interactions entre expansion simultanée de l'offre et de la demande, négociation salariale bilatérale et effets d'entraînement macroéconomiques. Elle implique que la hiérarchisation et l'articulation temporelle des leviers sur la période 2025–2035 conditionneront de façon décisive la trajectoire contributive et redistributive observée à partir de 2040.

La temporalité différenciée des instruments commande également leur séquençage. Les politiques de demande, telles que la réduction des coûts de recrutement et l'amélioration de l'efficacité d'appariement, produisent leurs effets stabilisateurs à court et moyen terme et se qualifient comme instruments de stabilisation dans la fenêtre où les politiques d'offre n'ont pas encore produit leurs effets. Les politiques éducatives et de productivité féminine influencent plus lentement mais plus profondément la structure des cohortes et les trajectoires de long terme. Le renforcement des sanctions à l'informalité, en l'absence d'expansion compensatrice du secteur formel, risque de contracter l'activité sans élargir la base contributive. Son rôle est celui d'un instrument de consolidation, non d'un moteur autonome de formalisation.

Les simulations révèlent en outre une contrainte productive sous-jacente. Les instruments d'incitation à la formalisation peuvent élargir les flux vers l'emploi formel, mais ils n'accroissent pas en eux-mêmes la capacité productive qui conditionne l'absorption de ces flux. La conversion des gains de formalisation en densification contributive dépend ainsi de l'expansion parallèle de segments capables, à court terme, d'intégrer les profils aujourd'hui concentrés dans l'informel ou le chômage, et, à moyen et long terme, d'absorber une population

active structurellement plus instruite. En l'absence de cette expansion différenciée, les effets quantitatifs de formalisation demeurent partiellement contraints.

Conclusion

Les analyses prospectives conduites dans ce rapport établissent que le triptyque informalité-genre-vieillesse forme un système cumulatif d'inégalités dont les effets s'amplifient à chaque étape du cycle de vie et se transmettent entre générations. L'informalité élevée et persistante, la faible participation féminine et la transition démographique accélérée ne constituent pas des phénomènes isolés. Elles opèrent en interaction, chaque composante renforçant les vulnérabilités produites par les deux autres et les cristallisant dans des trajectoires d'accumulation inégales.

Le vieillissement rapide de la population, combiné à une croissance limitée de la base contributive, accentue un déséquilibre croissant entre les besoins de financement et la capacité contributive du système. Ce déséquilibre résulte de trajectoires d'emploi marquées par l'informalité et une faible densité contributive, qui se traduisent par des droits insuffisants et des pressions accrues sur les mécanismes de protection sociale. Le vieillissement agit ainsi moins comme une cause autonome que comme un amplificateur de déséquilibres accumulés en amont. À partir de 2040, la convergence spontanée des droits s'épuise et le plafonnement structurel qui s'ensuit ne peut être dépassé sans réformes coordonnées portant sur les mécanismes qui le produisent.

Les cohortes aujourd'hui en âge d'activité occupent une place décisive dans la trajectoire analysée. Leurs parcours d'insertion, de formalisation et de rémunération façonneront la base contributive au moment où le ratio de dépendance des personnes âgées atteindra ses niveaux les plus élevés. C'est donc dans la décennie à venir que se déterminera la possibilité d'infléchir durablement cette trajectoire. La réduction des inégalités différées produites par le triptyque dépend de la capacité à combiner transformation du marché du travail et ajustement des mécanismes de protection sociale. C'est à cette condition qu'il deviendra possible de desserrer le plafond structurel mis en évidence par le rapport et d'ancrer plus durablement les objectifs d'inclusion économique des femmes, d'emploi décent et de soutenabilité intergénérationnelle dans l'évolution du modèle social marocain.

ROYAUME DU MAROC



المندوبية السامية للتخطيط
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵉⵜ ⵜⴰⵏⵓⵔⵉⵜ | ⵙⴰⵏⵓⵔⵉⵜ
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

www.hcp.ma

In partnership with

